

L'ouverture des [e] accentués : mais qui donc voudrait défendre l'« hypothèse syllabique »?

Anne Mc Laughlin

Volume 12, numéro 2, 1983

Phonologie

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/602502ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/602502ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Université du Québec à Montréal

ISSN

0710-0167 (imprimé)

1705-4591 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Mc Laughlin, A. (1983). L'ouverture des [e] accentués : mais qui donc voudrait défendre l'« hypothèse syllabique »? *Revue québécoise de linguistique*, 12(2), 63–68. <https://doi.org/10.7202/602502ar>

L'OUVERTURE DES [e] ACCENTUÉS: MAIS QUI DONC VOUDRAIT DÉFENDRE L'«HYPOTHÈSE SYLLABIQUE»?

Anne Mc Laughlin

L'article de Morin propose de rendre compte de l'ouverture des [e] accentués, entre le XVI^e et le XIX^e siècle, par l'"hypothèse de la longueur" plutôt que par l'"hypothèse syllabique". La définition de cette dernière hypothèse donnée par Morin en (1.1) ("le [e] s'ouvre en syllabe fermée") ne précise pas si cette hypothèse en est une sur le caractère suffisant de la syllabe fermée pour l'ouverture du [e], ou sur le caractère à la fois suffisant et nécessaire; cependant, les arguments donnés par Morin en (2.) pour la falsifier (à savoir des cas d'ouverture du [e] en syllabe ouverte à différentes époques du français) confirment que cette hypothèse porte également sur le caractère nécessaire de la syllabe fermée. La nature de ces arguments montre aussi que cette hypothèse s'applique à l'ensemble des [e] ayant existé ou existant encore en français. L'"hypothèse syllabique" voudrait donc que, depuis l'époque gallo-romane, la fermeture de la syllabe soit la condition à la fois nécessaire et suffisante pour qu'un [e] s'ouvre.

Comme cette hypothèse est censée, d'après Morin, être une "prémisse de mon argumentation", je voudrais faire remarquer ici que je n'ai pas soutenu une telle hypothèse, ni de façon implicite ni de façon explicite, et qu'au contraire j'en ai explicitement rejeté une des propositions. En effet, j'ai montré qu'entre le *XVI^e* et le *XIX^e* siècle, on trouvait des [e] aussi bien que des [ɛ] en syllabe fermée accentuée, ce qui suffit à falsifier la proposition voulant que la structure fermée de la syllabe soit une condition suffisante pour qu'un [e] s'y ouvre.

Considérons maintenant la seconde proposition de cette hypothèse: depuis l'époque gallo-romane, la structure fermée de la syllabe serait une condition nécessaire pour qu'un [e] s'y ouvre. Cette proposition, portant sur un ensemble de [e] différents de celui que j'ai étudié, ne fait pas partie, à quelque titre que ce soit, de mon analyse. J'ai par contre soutenu la proposition que la syllabe fermée, *entre le XVI^e et le XIX^e siècle*, est une condition nécessaire à l'ouverture des [e] *accentués*, et cette proposition n'est pas une hypothèse, encore moins une prémisse, mais la description d'un état de fait: tous les [e] accentués qui se sont ouverts entre le *XVI^e* et le *XIX^e* siècle étaient en syllabe fermée. Les chevas finals étaient déjà disparus avant que ne commencent à s'ouvrir les [e] accentués (c'est là un fait vérifiable et que j'ai, ce me semble, suffisamment documenté dans mon article*); cette disparition a entraîné la fermeture de la syllabe précédente. En conséquence, pour

* Voir "Les relations entre le timbre du E accentué et la chute du cheva final en français" dans ce même numéro (note de l'éditeur).

nier que la structure fermée de la syllabe soit une condition nécessaire, durant l'époque qui nous concerne, pour que le [e] accentué s'ouvre, il faudrait pouvoir démontrer qu'au moins certains [e] en syllabe finale ouverte auraient eu le même sort que les [e] en syllabe fermée. Or, tel n'est pas le cas: les [e] en cette position sont, encore aujourd'hui, fermés.

Morin cependant avance l'hypothèse que le [e] bref final se serait ouvert¹ (sans pour autant se confondre avec [ɛ], ce qui implique trois degrés différents d'aperture pour les voyelles moyennes non arrondies) pour se refermer ensuite, sans que ce mouvement d'ouverture et de fermeture ne laisse de trace ni dans la langue elle-même, ni dans les écrits des grammairiens. Même s'il pouvait être démontré qu'un tel phénomène avait effectivement eu lieu, on ne pourrait pas pour autant maintenir que l'ouverture du [e] accentué était alors indépendante de la structure syllabique: ce n'est qu'en syllabe fermée que le [e] accentué s'est finalement confondu avec [ɛ]. En admettant, donc, la possibilité douteuse d'une certaine ouverture du [e] bref final, la proposition que j'ai soutenue ne serait pas falsifiée, mais devrait tout au plus être précisée de la façon suivante: entre le XVIe et le XIXe siècle, le [e] accentué doit être en syllabe fermée pour s'ouvrir en [ɛ].

Cette dernière proposition ne se heurte à aucun contre-exemple, et

1. C'est du moins ce qu'il suggère en (3.3), à propos du [e] bref des mots tels que *pré*; en (3.1), il semble au contraire écarter cette éventualité, puisqu'il oppose, au XVIe siècle, le [e] fermé de *pré* qui "ne montre aucune tendance à s'ouvrir" et celui, ouvert, de *mer*.

doit donc être incorporée à une théorie qui voudrait rendre compte de l'ouverture des [e] accentués entre le XVI^e et le XIX^e siècle. Or, l'hypothèse que défend Morin (l'"hypothèse de la longueur") n'en tient pas compte; aussi est-il nécessaire d'en examiner la cohérence.

Cette hypothèse est formulée en (1.3) comme suit: "le [e] s'ouvre parce qu'il est bref". D'après cette formulation, l'"hypothèse de la longueur" pourrait à la limite être interprétée comme ne portant que sur une condition suffisante à l'ouverture du [e], mais il est clair, d'après l'argumentation de Morin, que cette hypothèse porte sur le caractère à la fois suffisant et nécessaire de cette condition: pour qu'un [e] s'ouvre, il faut et il suffit qu'il soit bref.

La proposition que la brièveté du [e] soit une condition suffisante à son ouverture ne peut être maintenue qu'en supposant l'hypothétique ouverture, mentionnée ci-haut, du [e] bref en syllabe finale ouverte. Cette proposition ne peut donc à son tour qu'être elle-même hypothétique.

La seconde proposition, voulant que le [e] doive être bref pour s'ouvrir, conduit, dans le cadre de l'analyse de Morin, à un paradoxe. En effet, le témoignage de Mauvillon (cité par Morin en (3.2)) implique l'existence d'une voyelle longue, cependant ouverte² dans *cruelle*

-
2. Dans les mots se terminant par [l], le *e* est ouvert chez la très grande majorité des grammairiens depuis le XVI^e siècle (Thurot, vol. 1, p. 48-49, 55, 77-78, 83-84). Il existe encore une certaine variabilité à ce sujet au XVIII^e siècle (ainsi d'Olivet écrit en 1736 que le *e* est presque fermé dans *fidele*; ib., p. 84), cependant, l'orthographe utilisée par Mauvillon indique que dans son dialecte tout au moins le *e* accentué de *cruelle* et *fidele* est ouvert. Le redoublement du *l* est un procédé graphique pour indiquer que le *e*

et *fidèle*. Si l'on veut soutenir que la brévit  du [e] est une condition n cessaire pour que celui-ci s'ouvre, il faut que l'allongement³ de la voyelle accentu e de *cruelle* et *fid le* soit post rieur   son ouverture. C'est pourtant   l'ordre inverse que postule Morin en (3.2): les [e] accentu s se seraient allong s en syllabe ouverte; une fois le cheva final disparu, ces [e] longs se seraient abr g s (et ce d'autant plus vite que la consonne finale  tait plus abr geante); ce n'est qu'une fois abr g s que ces [e] se seraient ouverts. Cet ordre est crucial dans une th orie qui ne veut pas reconnaître le conditionnement syllabique de l'ouverture des [e] accentu s; et pourtant, cette m me th orie oblige   postuler que la voyelle de *cruelle* et *fid le* ne s'est allong e qu'apr s s' tre ouverte. Ainsi, la proposition qu'il suffit que le [e] soit bref pour s'ouvrir s'appuie sur un changement hypoth tique dont on n'a aucun indice, et la proposition que le [e] doive  tre bref pour s'ouvrir conduit   un paradoxe. La conjonction de ces deux propositions, c'est- -dire l'"hypoth se de la longueur" que soutient Morin, doit donc  tre rejet e.

Il est fort possible que le caract re bref du [e] soit un facteur ac-

qui pr c de est ouvert (ib., p. 39-40); quant   l'accent grave, son usage n'est pas encore parfaitement  tabli au XVIIIe si cle, mais il est de plus en plus r serv  au *e* ouvert (au XVIIe si cle, il pouvait encore d signer soit le *e* ouvert, soit le *e* "f minin" non final; une chose est certaine, c'est qu'il n'a jamais d sign  le *e* ferm ; ib., p. 40-41).

3. L'allongement de cette voyelle pourrait  tre une extension analogique de l'alternance morphologique $\check{V}/\bar{V}$ entre les formes masculines et f minines des noms et adjectifs se terminant par une voyelle. Il va sans dire que cette hypoth se n'oblige pas   prendre position sur le timbre de la voyelle au moment de son allongement.

célébrant son ouverture, à la condition que l'on reconnaisse que cet [e], s'il est accentué, doit aussi être en syllabe fermée pour s'ouvrir. La solution du problème résiderait alors dans l'analyse des différentes sources d'opposition entre [e] bref et [e] long en syllabe fermée finale. La nature de la consonne finale est certainement l'une de ces sources; comme l'a fait remarquer Morin, la chronologie de l'ouverture du [e] accentué est reliée au caractère plus ou moins allongeant de la consonne finale. Mais la nature exacte de la relation entre la consonne finale et la longueur de la voyelle précédente reste à définir: les [e] se sont-ils allongés devant consonne allongeante, protégeant ainsi leur timbre fermé, ou au contraire se sont-ils abrégés devant consonne abrégeante, précipitant par là leur ouverture? La première possibilité n'explique pas l'ouverture du [e] de *mer* avant celui de *mère*, et la seconde se heurte au maintien de la longueur devant consonne abrégeante, dans des mots tels que *mêle*. Bref, tout n'a pas encore été dit sur l'ouverture des [e] accentués.

Anne Mc Laughlin

Université du Québec à Montréal